

Fiche 1 - CALENDRIER BUDGÉTAIRE (1/1)

31 décembre 2022

- Clôture de l'exercice 2022
- Date limite pour adopter et transmettre les décisions modificatives (DM) permettant d'ajuster les crédits d'investissement pour régler les dépenses engagées avant le 31/12/2022

21 janvier 2023

- Date limite pour adopter les décisions modificatives (DM) permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31/12/2022 et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections et entre les deux sections du budget 2022

26 janvier 2023

- Date limite de transmission au préfet des décisions modificatives précitées et délibérations afférentes

15 avril 2023

- Date limite de vote du budget primitif 2023
Dans les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un **débat d'orientation budgétaire** doit être tenu dans les deux mois précédant le vote du budget
- Date limite de transmission au préfet des délibérations et états 1259

30 avril 2023

- Date limite de transmission au préfet du budget primitif 2023 et délibérations afférentes

1^{er} juin 2023

- Date limite de transmission à l'assemblée délibérante du compte de gestion 2022

30 juin 2023

- Date limite de vote du compte administratif 2022 (ou du compte financier unique (CFU) pour les collectivités expérimentatrices)

15 juillet 2023

- Date limite de transmission au préfet du compte administratif 2022 (ou du CFU pour les collectivités expérimentatrices) et délibérations afférentes



En vertu du principe d'unité budgétaire, le **budget principal et les budgets annexes doivent être votés au cours d'une seule et même séance**. Par conséquent, **tous les budgets** (principal et annexes) **et les délibérations afférentes doivent être transmis simultanément**.

Le vote et/ou la transmission hors délai du budget primitif ou du compte administratif/CFU font l'objet d'une saisine de la Chambre Régionale des Comptes en application de l'article L1612-2 du CGCT